

* * * * *
*
* ÉCHOS DU CONSEIL GÉNÉRAL *
*
* * * * *

ND 1 - ROME, le 7 mai 1988

En réponse à un souhait du récent Chapitre général, déjà formulé à la Conférence générale de 1985, le Conseil général inaugure un bulletin de liaison avec les Frères provinciaux intitulé : ÉCHOS du Conseil général.

A l'issue de chaque conseil, ce modeste bulletin fera remonter rapidement jusqu'à chaque Province un certain nombre d'informations susceptibles d'intéresser les Frères. Il reviendra à chaque Provincial d'assurer la diffusion des nouvelles en les portant de vive voix à la connaissance des communautés ou en les insérant dans son bulletin de Province.

Telle est la seule ambition de ce nouvel organe de liaison dans la Congrégation, dont les rubriques varieront au gré de l'actualité.

1 - L'APRES CHAPITRE

Le nouveau Conseil général s'est réuni pendant trois jours, les 26, 27 et 28 mars 1988, à la fin du Chapitre, puis pendant dix jours, du 27 avril au 6 mai.

De nombreuses séances ont été consacrées à une réflexion sur les travaux du Chapitre pour, d'une part, bien saisir et formuler les orientations prioritaires, et d'autre part, arrêter le contenu de la circulaire qui en donne le compte rendu.

La circulaire présente en une première partie les travaux et interventions du Chapitre, puis donne in extenso les textes des schémas et publie en troisième partie les messages du Pape, du Cardinal Hamer et du Supérieur général. Le maximum sera fait pour que l'édition française soit disponible pour les retraites.

2 - NOMINATIONS

21 - Un certain nombre de postes de Provinciaux et Vice-provinciaux étant devenus vacants par suite des élections du Chapitre ou se trouvant à terme, le Supérieur général, du consentement de son conseil, a fait les nominations suivantes :

Angleterre

- Provincial : Bro. Patrick PATTERSON, mandat renouvelé pour trois ans
- Provincial adjoint : Bro. Vincent CONNOLLY, mandat renouvelé pour trois ans

Canada

- Province Jean-de-la-Mennais :
 - Provincial adjoint : F. André BELLEFEUILLE, mandat renouvelé pour trois ans

- Province Saint-François-Xavier :
 - Provincial : F. Gabriel GÉLINAS
 - Provincial adjoint : F. Marcel GODIN

- Province Saint-Jean-Baptiste :
 - Provincial : F. Roch BOURBONNAIS, mandat renouvelé pour trois ans
 - Provincial adjoint : F. Arthur AUBRY

Espagne

- Provincial : F. Miguel Angel MERINO SOLA
- Provincial adjoint : F. Antonio SALAZAR IRAZABAL

États-Unis

- Provincial : F. Jérôme LESSARD
- Provincial adjoint : F. Francis BLOUIN, mandat renouvelé pour trois ans

France

- Province Saint-Corentin :
 - Provincial : F. Jean PÉTILLON, mandat renouvelé pour trois ans
 - Provincial adjoint : F. Jean GAONACH, mandat renouvelé pour trois ans

- Province Saint-Joseph-Saint-Michel :
 - Provincial : F. Auguste RICHARD, mandat renouvelé pour trois ans
 - Provincial adjoint : F. Melaine POIRIER

- Province Gabriel Deshayes :
 - Provincial adjoint : F. Michel VALLÉE

Italie

- Provincial : F. Remo CARNIR
- Provincial adjoint : F. Marcello SIMEONI

Japon

- Vice-provincial : F. Robert DESCHENES

22 - En application de la proposition principale du schéma 401 sur les Causes de béatification, le Frère Marcel LAFRANCE, assistant canadien, est nommé animateur de la dévotion aux Fondateurs.

De même, le schéma 402 demandait au Supérieur général de choisir un Frère qui se consacre à temps plein à l'étude et à la présentation de la spiritualité mennaisienne. Le Frère Philippe FRIOT, de la Province de Nantes, a été nommé à ce poste.

23 - Par ailleurs, le Frère Supérieur général a précisé les attributions de chaque Frère Assistant.

1 - Le Frère Marcel SYLVESTRE, premier Assistant, est chargé des provinces anglophones, de la province d'Haïti et de l'animation et de la coordination missionnaires, particulièrement pour l'Afrique.

2 - Le Frère Louis BALANANT est chargé de la région française et de ses missions et responsable des «Échos du Conseil général».

3 - Le Frère José Antonio OBESO est chargé des provinces hispanophones, de la province d'Italie et suivra les «ÉQUIPES DE RÉFLEXION».

4 - Le Frère Marcel LAFRANCE est chargé de la région canadienne et de ses missions et animateur de la dévotion aux Fondateurs.

N.B.- * Les maisons de formation relèvent désormais directement des Assistants de région.

* L'expérience des «Équipes de réflexion» débutera par l'étude de deux thèmes : la Règle de Vie et la vocation du religieux éducateur mennaisien.

3 - INFORMATIONS DIVERSES

31 - Une rencontre avec le Frère Jean LE MOAL, directeur de la CHRONIQUE, a permis un échange sur notre revue de Congrégation. C'est une revue de famille qui s'adresse d'abord aux Frères et relate les événements marquants de nos communautés et de nos oeuvres.

La formule nous paraît à conserver, quitte à en améliorer encore la présentation. Une enquête auprès des lecteurs pourrait, dans quelque temps, apporter un éclairage utile sur les modifications à envisager.

32 - Le Conseil général a reçu, à la Maison généralice, la visite d'un évêque malgache venu demander des frères pour une oeuvre de développement rural. Après l'échange, où aucune promesse n'a été faite, Monseigneur a partagé le repas de la communauté:

33 - La date de la prochaine Conférence générale a été fixée à l'automne 1990, trois semaines à choisir dans la période de mi-octobre à fin novembre.

4 - PROCHAIN CONSEIL

41 - Le prochain Conseil général se tiendra en France, du 3 au 15 juin 1988; à PARIS pour la première semaine et à PLOERMEL à partir du 11 juin.

Une rencontre avec les Frères provinciaux et provinciaux adjoints de France est prévue le samedi 11 juin, à 10 h.

5 - TEXTE DES QUESTIONS ET RÉPONSES
DU CARDINAL JEAN-JEROME HAMER

La prochaine circulaire ne contient de la rencontre entre Mgr Hamer et les frères capitulants que son intervention initiale. Les questions et réponses qui ont suivi ont leur intérêt. Nous les publions dans ce bulletin.

* F. Gaétan ARSENEAULT

Éminence, c'est à propos de notre présence dans l'école que je voudrais vous poser une question. Non pas pour la remettre en question; mais, de plus en plus, dans nos collèges, nous trouvons des professeurs laïcs pour assurer l'enseignement des matières profanes. De plus en plus, dans les écoles, même dans les collèges qui nous appartiennent, nous sommes en minorité, comme religieux. Selon vous, est-ce que le religieux, actuellement, doit continuer à assurer l'enseignement des matières profanes et l'administration des collèges, ou bien doit-il, en priorité - en nombre de Frères mais aussi en temps - accorder l'importance à l'enseignement de la catéchèse et à l'animation des mouvements apostoliques, et donner aux laïcs non-religieux l'ensemble des matières profanes, tout en gardant un oeil, dans les collèges qui nous appartiennent, pour que ces matières-là soient bien assurées. Ou bien faut-il quand même continuer...

** Cardinal HAMER

Ma réponse serait celle-ci : un renvoi au Chapitre général, en vous invitant à traiter ce problème. Mais de quoi s'agit-il exactement ? Je crois que vous avez l'intention d'animer chrétiennement l'école. C'est à partir de là qu'il faut tout juger. Alors, suivant les personnes, suivant les situations, il faudra juger. Quelquefois, je pense que vous pourrez animer chrétiennement l'école par des professeurs religieux enseignant des matières profanes. Ces matières profanes, finalement, sont tellement peu nombreuses, j'entends les matières purement profanes. Je crois que les mathématiques et la physique sont restées purement profanes, mais tant d'autres ont un impact, par la culture, un impact religieux

Je dirais donc : suivant les personnes que vous avez à votre disposition. Vous avez des personnes qui sont faites pour l'enseignement des matières profanes, d'autres qui sont faites pour la catéchèse. Je crois que vous devez prendre simplement comme critère l'animation chrétienne de l'école. Qu'est-ce qui est le meilleur pour l'animation chrétienne, dans cette école ? Et comment puis-je utiliser, en fonction de cette animation chrétienne, les personnes que j'ai à ma disposition ?

Telle serait ma réponse. Je ne puis, dans ma fonction, que faire appel à ces principes. Et je crois que ceci est important. Dans le concret, à vous de voir. Mais il est clair que si vous en arriviez à la solution - mais qui est absurde et à laquelle vous ne pensez sûrement pas - que vous laissiez les Frères dans les matières profanes et donniez la direction et l'animation générale à des laïcs, cela ne correspondrait ni à votre but ni à vos intentions. Mais prenez comme principe : c'est l'école que vous désirez animer d'une façon chrétienne. Employez les moyens suivant les circonstances.

* Bro. Francis BLOUIN

Chaque communauté religieuse détermine ses orientations et ses priorités. Auriez-vous, pour les communautés religieuses, à travers le monde, une orientation générale que vous aimeriez voir suivie, quelque chose que vous pourriez suggérer, dans l'esprit de l'Église ?

** Cardinal HAMER

Comme vous me demandez une chose bien générale, je vous répondrai par une chose bien générale. Une orientation, spécialement pour vous, dans les Instituts laïcs. Il y a un passage du texte du Saint-Père que j'aurais voulu vous lire; je ne l'ai pas fait parce que je voulais laisser du temps à la discussion. Je vous lis ce passage et je vais vous donner deux réponses.

«Il me reste à formuler un double souhait», dit le Pape. Je vous donne immédiatement le second souhait : «Le second souhait concerne une formation théologique adéquate, qui aille de pair avec les connaissances professionnelles et techniques, dont les Frères ont besoin aujourd'hui pour accomplir de manière convenable leur tâche apostolique».

Donc, si je pouvais formuler un souhait, à l'échelle mondiale, pour tous les Instituts laïcs ou laïcaux, - et cela vaut pour les Soeurs comme pour les Frères - ce serait qu'il y ait une formation doctrinale et théologique au niveau de la formation professionnelle. Je crois que ceci est extrêmement important, surtout en raison des responsabilités qui se déplacent un peu, comme vous l'avez d'ailleurs noté tout à l'heure, dans les écoles; et aussi en raison des responsabilités qu'on doit assumer dans une Congrégation. Actuellement, nous rencontrons des Religieux qui assument des fonctions de Supérieurs - et parfois des fonctions très importantes - et qui n'ont pas nécessairement la formation théologique qui correspond à la fonction qu'ils assument.

Le premier souhait, c'est donc que vous puissiez, selon les circonstances, selon les capacités, recevoir une formation théologique au niveau de votre éducation professionnelle. Cela me paraît très important; et c'est peut-être une lacune à combler - je ne dis pas dans votre Congrégation, que je ne connais pas suffisamment - mais à l'échelle mondiale.

La 2e chose sur laquelle j'attirerais votre attention, - et encore une fois, ici, je parle en général et non pas en particulier concernant les Frères de Ploërmel - c'est de continuer à considérer votre apostolat comme un apostolat communautaire. Autrement dit, vous faites votre apostolat, soit à l'école soit ailleurs, en vertu de vos Constitutions. Et c'est par l'approbation de vos Constitutions que vous avez une mission dans l'Église. Vous n'avez pas une mission dans l'Église qui se détache de vos Constitutions. Donc combattre ce que j'appellerais l'individualisme apostolique, ce qui est un grand danger pour l'instant.

Cela est dû peut-être aussi à certaines formes d'obéissance où les Supérieurs exercent moins que dans le passé l'art de commander, qui est pourtant le leur. Alors, des initiatives se prennent, certains estiment que leurs talents les portent à droite ou à

gauche, et finalement le Supérieur tolère un apostolat qui est l'objet d'un choix personnel qui n'émane pas des Constitutions elles-mêmes.

Voilà deux orientations : formation théologique plus poussée, sans diminuer en rien votre formation professionnelle; et aussi continuez à avoir ce sens que tout ce que vous faites comme apostolat, vous le faites en vertu de vos Constitutions et que c'est par vos Constitutions, quel que soit votre apostolat, que vous avez reçu une mission dans l'Église.

* F. Delfin LOPEZ

Comment voyez-vous la vie religieuse en général et le futur de la vie religieuse ?

** Cardinal HAMER

Ces questions sont généralement posées autour du problème des vocations. On pose cette question parce qu'on voit que les nombres ont diminué et qu'il y a une chute des effectifs. Les statistiques que nous possédons à la CRIS sont très développées; elles couvrent la période de 1973 à aujourd'hui. On constate d'une part une baisse totale des effectifs et une légère augmentation des vocations. On peut dire que, pour l'instant, il y a des vocations, que ces vocations sont en nombre constant, au niveau de l'Église universelle, et même en légère progression; la courbe est montante, légèrement montante. D'autre part, les effectifs globaux baissent, pour la bonne raison que ce sont bien entendu les générations les plus anciennes qui sont les plus nombreuses et ce sont elles qui sont appelées en premier lieu par le Seigneur. On ne doit donc pas s'attacher simplement aux chiffres globaux; ils nous donnent une ligne descendante; il y a aussi une ligne légèrement ascendante au niveau des vocations.

Au niveau des prévisions, de la futurologie, la vie religieuse continuera et elle s'affermira. La vie religieuse, cependant, en raison de la proportion entre les entrées et le nombre global, ne sera pas de nature, je pense, à assurer le même nombre que dans le passé, du moins pas le même nombre qu'il y a 30 ou 40 ans.

Je ne doute pas de la vie religieuse et de son futur, parce que c'est lié à l'Évangile. Certains Instituts peuvent disparaître; il y en a tant qui ont disparu dans l'Église, autour de la Révolution française. Combien ont disparu ? : une masse considérable, qui n'ont pas repris après cette immense crise, ou bien qui n'ont pas résisté là où ils auraient pu résister, dans les pays où il n'y a pas eu de mesures contre eux.

Mais la vie religieuse appartient à l'Évangile. Il n'y a pas à sortir de là. Je l'ai encore rappelé dans les textes du Saint-Père. C'est au fond l'Évangile mené d'une façon radicale. Et il y aura toujours des hommes qui voudront vivre l'Évangile, tant que l'Évangile sera dans les mains des hommes. Mais la seule vie religieuse qui a le droit de survivre, qui a le droit de s'imposer dans le futur, c'est celle qui est authentique.

* F. Pierre DAVID

Dans le monde d'aujourd'hui, Monsieur le Cardinal, comment voyez-vous, en direction de la vie religieuse ce que le Pape Jean XXIII appelait les «signes des temps»?

** Cardinal HAMER

Les «signes des temps», c'est un regard chrétien sur les circonstances du moment, si je ne me trompe. Ce n'est pas une sorte de reprise, comme norme, des circonstances dans lesquelles nous vivons. Au fond, c'est tout le problème de l'aggiornamento, dans le Concile, et je crois que les «signes des temps» ont d'abord été vécus dans l'adaptation de vos Constitutions.

Si je ne me trompe, Perfectae Caritatis donne 4 ou 5 critères pour l'aggiornamento de vos Constitutions. Et cela, à mon avis, donne une réponse à la question sur «les signes des temps».

Le premier, c'est que la règle suprême de toute vie religieuse, c'est suivre le Christ, quelles que soient les circonstances.

Le deuxième, c'est que chaque Institut doit demeurer fidèle à sa mission, c'est-à-dire à son charisme, à ce que j'ai appelé tout à l'heure son patrimoine. C'est pour cela qu'il a été fondé, c'est pour cela que sa légitimité a été reconnue par l'Église.

Troisième point : tout Institut religieux doit vivre dans l'Église d'aujourd'hui et en harmonie avec l'Église d'aujourd'hui. Et, entre autres, assimiler tout le positif du développement de l'Église. Et c'est ainsi que les Constitutions ont assimilé le mouvement liturgique, le mouvement biblique et toute l'orientation apostolique de l'Église, son sens missionnaire.

Quatrième point : il est demandé que les Ordres et les Instituts religieux, dans leurs Constitutions, s'adaptent aux circonstances du temps et du lieu de façon à constituer une réponse adaptée à ces circonstances. Il ne faut pas oublier que nous sommes dépositaires de valeurs; mais ces valeurs, nous ne pouvons les communiquer qu'en dialogue. Il faut que ces valeurs acquièrent valeur de réponse, caractère de réponse. Si ce n'est pas une réponse, ces valeurs sont là un peu dans l'abstrait, elles ne sont pas assimilées parce qu'il n'y a pas d'appel.

Cinquième point : et le point que l'on oublie peut-être très souvent, c'est que toutes les rénovations d'ordre structurel - et jusqu'à présent je viens de parler surtout de cela, - sont soumises à la rénovation d'ordre spirituel; autrement dit, à un approfondissement des valeurs de contact avec le Seigneur que nous donne la vie religieuse.

Voilà comment je répondrais à votre question, en la dépassant peut-être un peu.

* F. Albert TREMBLAY

Le Droit Canonique nous a donné une nouvelle classification, pourrait-on dire, de la vie consacrée. Et la vie consacrée, plutôt que la vie religieuse, est devenue le dénominateur commun. Ainsi, on a la vie religieuse contemplative, apostolique, les Instituts séculiers, les Sociétés de vie apostolique. Or, chez certains auteurs de théologie de la vie religieuse, on voit parfois insinué et même affirmé que, à la lumière de cette nouvelle théologie, théologie renouvelée de la vie religieuse, les Instituts comme le nôtre, dont l'apostolat s'exerce sur une activité profane où les laïcs ont la priorité, devraient désormais s'appeler plutôt ou devenir des Instituts séculiers. Qu'est-ce que vous en pensez ?

** Cardinal HAMER

Je vais commencer par faire un petit cours sur le sujet très important que vous venez de toucher. La nouvelle catégorie du Droit Canonique est «vie consacrée», c'est exact. Mais elle ne se divise pas immédiatement dans tout ce que vous dites. Par exemple, les Sociétés de vie apostolique n'appartiennent pas à la vie consacrée, selon le Droit Canonique. La vie consacrée, selon le Droit Canonique, comporte deux catégories, et deux catégories seulement : la vie religieuse et les Instituts séculiers. La vie consacrée se définit essentiellement par la profession des trois conseils évangéliques; et comme la profession des trois conseils évangéliques n'appartient pas de soi aux Sociétés de vie apostolique, nous avons là des réalités différentes. Notre Congrégation, parce qu'il faut bien confier les Sociétés de vie apostolique à un Dicastère, en est chargée. Mais pas en tant que vie consacrée; en tant que recherche, par les moyens propres aux Constitutions, de la perfection chrétienne. C'est à ce titre-là qu'ils se rattachent, qu'ils se rapprochent de la vie consacrée.

La vie consacrée elle-même est divisée en deux catégories : la vie religieuse, qui ajoute à la notion générale de vie consacrée la notion de vie commune et de séparation du monde, dont on pourrait parler plus en détail. Et puis, vous avez l'autre catégorie, qui sont les Instituts séculiers. Les Instituts séculiers, de soi, ne comportent pas la vie commune, et les membres vivent leur vie dans le siècle. C'est pour cela qu'on les appelle séculiers. Soit que l'on soit du clergé séculier, soit que l'on soit laïc, on vit dans le monde et par le monde.

Vous voyez donc la différence qu'il y a entre vie religieuse et Institut séculier, c'est précisément la vie commune et une certaine séparation du monde qui est toujours liée à la vie commune. Quand on vit en communauté, on ne vit pas sur la rue, si je puis dire; on ne vit pas exactement la vie de tout le monde. Tandis que dans les Instituts séculiers, on vit les conditions normales du monde, que ce soit seul, que ce soit dans sa famille ou que ce soit en groupe fraternel. Parce qu'il est normal, en effet, que des gens qui restent célibataires - les membres des Instituts séculiers sont bien entendu célibataires «pour le Royaume de Dieu» - il est normal que des jeunes filles qui restent célibataires, qui se veulent consacrées, habitent ensemble; mais cela comme des laïcs célibataires peuvent vivre ensemble. Voilà donc les deux catégories. La division à l'intérieur de la vie religieuse : vous avez alors la vie contemplative et la vie active, avec les catégories que je vous ai dites.

Faut-il que votre Institut passe de la vie religieuse à l'Institut séculier, en raison de l'évolution du monde? Je dirais que non, parce que je ne vois pas très bien pourquoi vous renonceriez à la vie commune, qui me semble une valeur absolument essentielle et décisive pour votre existence. Il ne faut pas oublier tout ce que comporte la vie commune, non seulement pour l'apostolat, mais pour l'exercice de la vie consacrée elle-même : l'extraordinaire émulation. Saint Thomas pose la question; saint Thomas, bien entendu, n'avait pas affaire aux Instituts séculiers, à son époque, mais il avait affaire aux ermites. Il se demande alors ce qu'il vaut mieux vivre; son vocabulaire n'était pas «vie consacrée», mais uniquement «vie religieuse» (religiones). Alors, est-ce qu'il vaut mieux vivre en vie commune ou vivre comme des ermites? Saint Thomas dit : les ermites, c'est pour les parfaits; pour les autres, la vie commune est un élément d'éducation et de stimulation extraordinaire. Et je dirais, de mise en commun. Que ce soit sur le plan de la vie consacrée ou sur le plan de la vie apostolique. Voilà ma réponse.

* F. Laurier LABONTÉ

Éminence, ma question porte sur notre service très particulier dans la société d'aujourd'hui. On nous dit souvent qu'il y a surnombre de professeurs dans le monde. Le service de l'enseignement est bien pourvu par des laïcs, actuellement qualifiés, très qualifiés. «Alors, que faites-vous dans l'école, Frères-enseignants? Cherchez donc un service plus actuel et plus urgent, puisque votre service traditionnel est bien rempli aujourd'hui par les laïcs.» J'aimerais avoir votre opinion sur cette affirmation...

** Cardinal HAMER

Qu'il y ait maintenant surnombre de professeurs dans le monde, cela peut être un moment de l'histoire; passons sur cet argument. Vous vous demandez si, au fond, il ne serait pas normal de laisser à des laïcs l'enseignement et de retirer les Frères de l'enseignement pour les affecter à d'autres tâches considérées comme plus utiles.

Ici, il faut se fier au jugement de l'Église, je crois. A un certain moment, quand il s'agit d'appréciation, il faut demander une appréciation qui relève de la communion de l'Église; il faut demander à celui ou à ceux qui sont chargés de la communion dans l'Église et en son principe visible de dire leur avis. L'Église estime absolument indispensable à son message le maintien de l'école et le maintien de l'assistance aux malades, aux vieillards, parce que tout cela, ce sont des oeuvres de miséricorde, que l'Église doit assumer. Et l'Église les assume d'une façon particulièrement officielle précisément par ses Religieux et ses Religieuses. Donc l'Église reconnaît la nécessité, le maintien - l'Église d'ailleurs dans le Droit Canonique demande que l'on ne renonce pas facilement à ses oeuvres traditionnelles, entre autres les écoles et les hôpitaux. Parce que l'Église estime que ces institutions sont indispensables aujourd'hui. Et, d'autre part, l'Église estime que ces institutions, lorsqu'elles sont assumées par des Religieux et par des Religieuses, non seulement sont en général mieux assumées, mais constituent mieux le témoignage de l'Église.

Voilà ma réponse. Ma réponse ne serait pas du tout favorable à un retrait. Parfois, on est obligé au retrait parce qu'on n'a plus les hommes; en général, c'est ce qui

arrive, on n'a plus de jeunes générations, les personnes sont trop âgées. Et aussi, parfois, les charges financières sont telles, ou les exigences des lois sont telles qu'on est coïncé; et alors, à ce moment-là, on voit ce qu'on peut faire, en restant fidèle au charisme. Mais l'Église estime que l'école catholique, les hôpitaux catholiques, cela demeure nécessaire à l'Église comme telle.

On dit : les charismes doivent quelquefois s'adapter aux circonstances. Cela, c'est vrai; mais il faut aussi se rendre compte qu'il y a certaines choses qui demeurent vraies aujourd'hui, comme les deux dont nous venons de parler.

Si vous prenez les Mercédaires; ils ont été faits pour la rédemption des captifs. Ils ont modifié leur charisme, parce que la rédemption des captifs, bien que cela peut peut-être s'exercer aussi, ça ne s'exerce plus comme au Moyen-Age. Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de l'enseignement ou bien de l'assistance aux malades, aux vieillards, toutes ces oeuvres de miséricorde.

* F. Roch BOURBONNAIS

Éminence, les jeunes actuellement veulent se donner pour un temps. C'est un phénomène qui se produit même dans le mariage. Comment pouvons-nous envisager la vie religieuse avec des voeux perpétuels pour ces jeunes qui entrent dans une communauté ?

** Cardinal HAMER

La vie religieuse, de soi, doit conduire - et c'est pratiquement la définition de la vie religieuse dans le Canon 607 - par des voeux temporaires à des voeux définitifs. Donc, il n'y a pas de consécration qui n'envisage pas dès le point de départ une consécration définitive. On est sur le chemin de la consécration définitive. En dehors de ça, il n'y a pas de vie religieuse. Alors là, que voulez-vous que l'on fasse ? Il faut éduquer les jeunes à accepter cela, cette générosité.

Ou bien il y a aussi toutes ces formes d'associations qui existent maintenant et que l'Église favorise tellement : d'associations de laïcs au charisme des Instituts religieux proprement dits; c'est ce qui, dans les Ordres anciens, s'appelle les Tiers-Ordres; ou bien vous avez les Coopérateurs salésiens; c'est-à-dire des laïcs qui participent et à la spiritualité et à l'apostolat d'un Institut religieux. Là, ma foi, on peut s'engager pour un temps. Mais je crois que là, il n'y a rien à faire et c'est peut-être un des problèmes que nous avons actuellement avec les fameux mouvements ecclésiaux. Ces mouvements ecclésiaux ont un grand succès actuellement; je parle de Communion et Libération, Focolari, ..., etc. Il y a des gens qui sont consacrés, dans ces mouvements, qui se sont engagés sur les conseils évangéliques, mais avec un statut assez flou. Tandis que la vie religieuse ne peut pas admettre ce flou. La consécration, c'est pour la vie.

* F. Gaétan ARSENEAULT

Éminence, je voudrais simplement vous demander un message pour nos Frères âgés et nos Frères du Troisième Age. Il semble, à la suite de nos études,

qu'il y ait un certain petit problème pour plusieurs d'entre eux qui se sentent maintenant retirés du travail apostolique comme tel, dans nos communautés.

** Cardinal HAMER

Quand je parle à des contemplatives - vous allez voir pourquoi je parle de contemplatives maintenant - je leur dis souvent : «Vous, vous êtes le signe de la sincérité de l'Église». Et je m'explique. Vous êtes le signe de la sincérité de l'Église parce que l'Église déclare que, dans le Corps Mystique, par la prière, éventuellement par la souffrance et par le sacrifice, on peut être pleinement efficace sur le plan apostolique. Vous connaissez le fameux texte de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus : «Quelle sera ma place dans le Corps Mystique ? Après avoir beaucoup réfléchi, j'ai découvert que je serai le coeur». Si le coeur n'existe pas et si l'amour n'existe pas, comment les apôtres prêcheront-ils encore ? comment les martyrs verseront-ils encore leur sang ? Ça, c'est l'enseignement de l'Église sur la fécondité apostolique mystérieuse de la prière et du sacrifice dans le Corps Mystique. Et les contemplatives sont en quelque sorte, je dirais, la proclamation de ça dans le monde.

Mais c'est une vérité qui vaut pour tout chrétien, qui vaut en particulier pour nos Frères âgés. Moi, j'é crois qu'à nos Frères âgés, on doit leur rappeler ça, mais on ne doit pas leur rappeler ça simplement quand ils sont âgés... Nous devons en être persuadés, nous, chacun d'entre nous, y compris les plus jeunes. Il n'y a pas à sortir de là; voilà, au fond, le centre : l'efficacité mystérieuse de notre prière et de notre vie de sacrifices.

* * * *

Rome,

le 15 mars 1988.-